



**NON à l'initiative sur l'asile de l'UDC. Le 24 novembre.**



Organisation suisse  
d'aide aux réfugiés

# Une Suisse interdite aux réfugiés ? NON à l'ini

Argumentaire

## Injuste, inapplicable et inhumaine

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) vous invite à rejeter l'initiative de l'UDC sur l'asile pour les raisons suivantes :

### Les victimes de persécutions n'obtiennent plus l'asile

Quiconque entre en Suisse après avoir traversé un Etat tiers sûr doit être renvoyé dans ce pays. Voilà ce que préconise l'initiative de l'UDC sur l'asile. Notre pays est entouré d'Etats tiers sûrs. Plus de 98 % des requérants d'asile fuient par voie terrestre. La Suisse serait dès lors dans l'obligation de refouler tous les demandeurs d'asile, sans distinction: victimes de persécutions, de tortures, personnes traumatisées; familles ou mineurs non accompagnés. Comme l'initiative ne prévoit aucune exception, l'accès à l'asile serait soigneusement verrouillé.

### Tous exclus, y compris les enfants

Manuel, un jeune angolais de 14 ans, a déposé une demande d'asile en Suisse. Il a entrepris seul cette démarche, ses parents ayant péri pendant la guerre. L'adolescent est entré clandestinement dans nos frontières, via l'Italie, avec l'aide d'un passeur. Dès son arrivée, il s'est annoncé à la police. Manuel a sollicité la protection de notre pays car sa tante y vit. En Angola – un Etat ruiné par les conflits et menacé de famine – aucune institution ne pouvait le prendre en charge. Au bénéfice d'une admission provisoire, l'orphelin demeure aujourd'hui chez sa parente, qui le traite comme son enfant. Si l'initiative de l'UDC avait été en vigueur, Manuel n'aurait pas pu déposer une demande d'asile. Il aurait été refoulé et privé de sa «mère de substitution».

### Inapplicable et inhumaine

Le renvoi d'exilés vers des Etats tiers dépend d'une part de l'existence d'accords de réadmission, d'autre part de preuves attestant de leur séjour préalable. Les pays voisins du nôtre ne reprendront pas d'office les requérants refoulés: bon nombre d'entre eux se verront refuser l'asile et de la Suisse et de l'Etat tiers. Conséquences: les victimes de l'exil resteraient dans nos frontières, mais avec un statut précaire. Elles n'auraient pas droit au regroupement familial et seraient privées d'aide à l'intégration. Leur accès au marché du travail serait des plus aléatoires.

### La torture cesse d'être un motif d'asile

Persécuté en raison d'articles dénonçant la condition des Kurdes en Turquie, Celim K, journaliste, fuit son pays. Il traverse la Hongrie et l'Autriche avant d'arriver en Suisse où il dépose une demande d'asile. Tortures, détention arbitraire et mauvais traitements étoffent sa requête qui se solde par une réponse positive. Reconnu comme réfugié, Celim s'empresse de faire venir sa femme et ses enfants, aussi en danger. Aujourd'hui, il vit auprès des siens et tente de reconstruire son existence.

L'initiative de l'UDC ne permettrait plus à Celim de recevoir l'asile dans notre pays car il aurait pu déposer sa demande en Autriche. En imaginant que ce pays refuse de réadmettre Celim et qu'il doive dès lors rester dans nos frontières, il n'obtiendrait tout de même pas le statut de

réfugié. Il ne pourrait ni faire venir sa famille, ni bénéficier de mesures d'intégration.

### De nouveaux moyens de (ré)pression

A titre de sanction, l'initiative prévoit de réserver les traitements médicaux aux situations d'urgence, de limiter l'assistance à un logement et de la nourriture, et de n'autoriser l'exercice d'une activité lucrative que dans le cadre de programmes d'occupation.

De telles propositions posent des questions éthiques: peut-on refuser des soins médicaux à une personne malade? Qui décidera de différer le recours à un praticien? Quand l'état du malade sera-t-il jugé suffisamment critique pour mériter une intervention?

L'aide accordée aux requérants d'asile est d'ores et déjà de 20 à 50 % inférieure à celle des Suisses. La réduire encore reviendrait à enfreindre le droit au minimum vital, garanti par la Constitution.

Enfin, l'interdiction de travailler générerait des frais d'assistance supplémentaires qui se chiffraient par millions de francs.

Jürg Schertenleib

**L'OSAR s'engage activement pour préserver la tradition humanitaire de la Suisse; pour que notre pays continue à protéger les victimes de persécutions et à les traiter de manière humaine. NON à l'initiative!**

### Editorial



© Bertrand Collet

## Les réfugiés comptent sur vous !

Fin de l'asile en Suisse: voilà ce que préconise l'initiative de l'UDC. Notre pays n'avait jamais subi, depuis la Seconde Guerre mondiale, pareille atteinte à sa tradition humanitaire, à sa compassion et à sa solidarité. L'UDC dissimule ses revendications excessives sous le couvert de la lutte contre les «abus». En réalité, son initiative est un miroir aux alouettes. Elle frappe toutes les personnes en quête de sécurité – et souvent désireuses de retrouver leur famille dispersée par les persécutions et la guerre – qui déposent une demande d'asile en Suisse après avoir transité par un Etat voisin sûr. La Suisse étant entourée de pays sûrs et la majorité des exilés fuyant par voie terrestre, ce texte exclut purement et simplement tous les réfugiés. L'initiative prévoit encore des sanctions à l'encontre des compagnies aériennes qui embarquent des exilés sans documents de voyage. La voie des airs devient, elle aussi, inaccessible.

Si le fait de déposer une demande d'asile est perçu comme un abus, autant prétendre que les réfugiés sont des fraudeurs, des profiteurs, qui ne méritent pas d'être pris au sérieux. Un grave coup porté au respect de la dignité humaine. Et tandis que les initiants goûteront à une parfaite tranquillité dans leur coin, les autorités et les œuvres d'entraide devront annoncer aux familles en détresse, aux individus persécutés, parvenus sains et saufs en Suisse: «Il n'y a pas de place pour vous ici. Cherchez asile ailleurs!» Les exilés seront alors soit réadmis par un Etat voisin, soit renvoyés à la case départ et livrés à leurs bourreaux, victimes d'un sinistre jeu de balle. Et même en supposant que les Etats voisins les reprennent, l'initiative entraînerait des répercussions négatives sur la coopération entre la Suisse et ses partenaires européens. Comme si notre petit pays pouvait faire cavalier seul!

Nous refusons que notre pays soit traîné dans la boue, que d'autres nations nous montrent du doigt en disant: «Regardez l'opulente Suisse, elle n'accueille plus de réfugiés».

C'est pourquoi nous nous battons, aux côtés du Conseil fédéral et du Parlement, et au nom de notre tradition humanitaire, contre l'initiative de l'UDC. Nous disons résolument NON à l'intolérance et à l'exclusion. Aidez-nous dans cette lutte! Nous avons un besoin urgent de dons pour financer notre campagne. Mais vos voix importent plus encore. Nous vous prions instamment de glisser le 24 novembre un NON dans l'urne. Les réfugiés comptent sur vous.

Alberto Achermann,  
secrétaire central de l'OSAR

© Andrew B. Richards



### Je m'engage dans la campagne contre l'initiative de l'UDC sur l'asile !

- J'ai besoin de \_\_\_ ex. autocollants \_\_\_ ex. flyers (A5) \_\_\_ ex. argumentaires (A5, 44 pages)  
\_\_\_ ex. de ce journal \_\_\_ ex. bulletins de versement pour le financement de la campagne
- Je désire soutenir la campagne par un don
- Je souhaite recevoir des informations régulières sur la campagne

Nom, prénom \_\_\_\_\_ NPA, lieu \_\_\_\_\_  
 Profession / fonction \_\_\_\_\_ Téléphone, fax \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Renvoyer à: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), case postale 8154, 3001 Berne ou par fax: 031 / 370 75 00

D'autres actions sont possibles. Pour en savoir plus, contactez: Stan Frossard, coordinateur de campagne, tél. 031 370 75 63, stan.frossard@sfh-osar.ch

# Initiative de l'UDC sur l'asile le 24 novembre 2002 !

Réfugiée colombienne

## « C'est difficile, mais ici je suis en sécurité »

**Réfugiée politique en Suisse, Maria a dû fuir de Colombie pour sauver sa vie. Sous le régime de l'initiative de l'UDC, elle n'aurait pu obtenir l'asile dans notre pays. Témoignage.**

« Jamais je n'aurais imaginé devoir un jour quitter mon pays, tout abandonner et recommencer à zéro. C'est terrible ! » L'histoire de Maria se compose de deux chapitres distincts : avant le 29 mars 1996, cette quadragénaire épanouie mène une existence heureuse et aisée. Passionnée d'art et de musique, elle s'occupe, avec son mari José, d'un café culturel à Bogota, capitale de la Colombie. Le couple vit dans un vaste appartement, aménagé au-dessus de l'établissement. Outre son travail au restaurant, José milite dans un parti légal de gauche et a été élu conseiller municipal. La veille du 29 mars 1996 marque un tournant décisif dans la vie du couple : Maria apprend, terrorisée, que l'armée projette de perquisitionner sa maison, une opération qui s'inscrit dans le cadre des violences quotidiennes entre le pouvoir et la guérilla marxiste des FARC. Elle réagit immédiatement et, aidée d'amis, cache son époux.

### Digne d'un polar

Le lendemain, quelque 200 soldats encerclent le bâtiment. Vêtus de gilet pare-balles, fusil au poing, des hommes investissent le café ; d'autres montent à l'étage supérieur et fouillent la maison de fond en comble. José est soupçonné de détention d'armes. La dénon-

ciation anonyme dont il fait l'objet le présente également comme un dangereux agitateur, à la tête d'une guérilla active dans la capitale. Mais à l'exception de livres jugés subversifs, l'armée ne trouve rien. Elle décide pourtant de placer les lieux sous surveillance et intimide Maria pour savoir où se terre son mari. Six mois s'écoulent. Dans l'intervalle, José a fui en Equateur. Maria le rejoint. Malgré les mesures de précaution prises, elle a été suivie. Désormais son époux n'est plus en sécurité dans ce pays voisin. La voyageuse rentre d'urgence en Colombie et sollicite l'aide d'une organisation humanitaire, proche d'Amnesty International. « Il n'y a qu'une solution : l'exil » lui expliquent en substance ses interlocuteurs. « Nous pouvons envoyer votre mari en Suède ou en Suisse. Que préférez-vous ? » Maria opte pour notre pays, car une de ses sœurs, mariée à un Suisse, y vit depuis plus de dix ans. « J'ai pensé que ce serait plus facile pour José. »

### Brouiller les pistes

Le 7 décembre 1996, José est enregistré comme requérant d'asile à Genève. Maria respire. Son mari est en sécurité. Elle imagine lui envoyer de l'argent et lui rendre visite deux ou trois fois l'an, en attendant que la situation se calme. Il n'en est rien. Des personnes la harcèlent pour savoir où a disparu son époux. Aux mesures d'intimidation succèdent les menaces de mort, proférées par des individus toujours plus agressifs. Maria contacte la police. Celle-ci ne réagit pas. La peur la gagne.



© Bertrand Cotel

Elle frappe à la porte de l'organisation qui a aidé son mari. « Ce 17 décembre, sur leurs conseils, je ne suis plus jamais rentrée chez moi. Pour brouiller les pistes, ils m'ont envoyée en Allemagne. J'ai rejoint la Suisse par route et retrouvé mon mari à la veille de Noël,

à la gare Lausanne. » Maria et José ont tous deux reçu l'asile dans notre pays. Un statut que la Suisse devrait aujourd'hui refuser à cette femme, si l'initiative de l'UDC était acceptée... Injuste et inhumain !

Sonya Mermoud

Comme de nombreuses autres personnalités (voir [www.initiative-asile.ch](http://www.initiative-asile.ch))

## Ils sont contre l'initiative



Le 24 novembre, nous serons appelés à voter sur l'initiative de l'UDC intitulée « contre les abus dans le droit d'asile ». L'acceptation de ce

texte reviendrait à tourner le dos à notre tradition humanitaire et à mettre en péril notre politique en matière d'asile, qui a toujours été pragmatique et respectueuse de la dignité humaine. Un oui à l'initiative verrouillerait, de fait, l'accès à une procédure d'asile pour les personnes persécutées. Les requérants ayant réellement besoin de protection ne pourraient ainsi plus être reconnus comme réfugiés. On ne saurait tolérer une telle entorse aux droits fondamentaux dans un Etat comme le nôtre. Par ailleurs, nous ne saurions nous dérober à nos responsabilités. Nous ne pouvons, sans autre forme de procès, renvoyer les requérants dans un Etat tiers sûr. Les renvois ne peuvent fonctionner qu'avec l'accord formel des Etats concernés. Je remercie l'OSAR et ses organisations partenaires de soutenir le Conseil fédéral lors de cette votation.

Ruth Metzler-Arnold, Conseillère fédérale



Ouvrons nos portes. Arrêtons de vivre en vase clos.

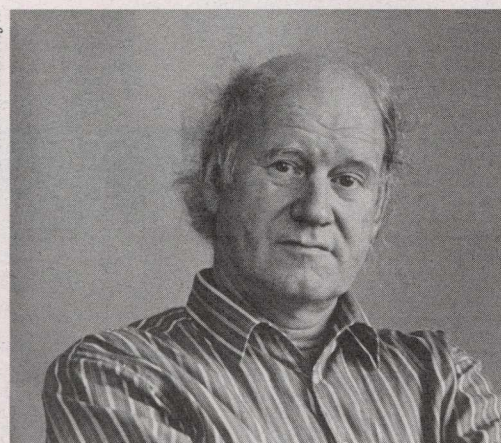
Ma fierté serait une Suisse ouverte à toutes ces personnes persécutées fuyant des pays en guerre.

Alors soyons solidaires !

Que tous ces hommes, ces femmes, ces enfants en détresse trouvent chez nous la sécurité et la dignité.

NON NON NON à une Suisse égoïste.

François Silvant, comédien



L'initiative sur l'asile ne vise pas d'autre but que d'interdire aux réfugiés tout accès à la Suisse.

Je suis né en 1943 dans un pays qui agissait de la sorte, j'espère bien mourir dans un pays faisant mieux.

Franz Hohler, chansonnier et écrivain



Une frénésie de mouvement s'est emparée de l'humanité. Pourtant, tous ne voyagent pas pour leur bon plaisir, loin s'en faut. Des populations entières cherchent à fuir la guerre, la guerre civile, les persécutions et la misère. Atténuer cette détresse est un devoir qui incombe à tout pays. La Suisse s'en acquitte traditionnellement depuis sa fondation. Est-ce bien le moment de renoncer à cette tradition ? Certainement pas ! Non à l'initiative sur l'asile !

Rosemarie Simmen-Messmer, ancienne Conseillère aux Etats

